

Appel telephonique aux enfants

Par olivier, le 25/03/2011 à 18:02

Bonjour,

quand j appelle mes enfants sur le telephone de mon ex femme son nouveau compagnon refuse de me les passer. Ca fait 10 jours que je n ai pas parler a mes enfants que puis je faire? merci

Par mimi493, le 25/03/2011 à 18:54

Rien sauf si le jugement établissant vos droits vous donne un droit de visite "téléphonique"

Par VALLILOU, le 25/03/2011 à 18:59

cela depend pourquoi et est ce que c'est pas les enfants qui refusent ya t il des complications????????

Par Marion2, le 25/03/2011 à 19:18

Je pense que l'ex-épouse ou son compagnon diraient au père que les enfants ne veulent pas lui parler.

olivier, lors de votre prochain droit de visite ou d'hébergement, demandez simplement à vos enfants s'ils seraient contents que vous leur téléphoniez de temps en temps. S'ils vous répondent oui, vous savez alors que c'est la mère et son compagnon qui refusent.

mimi a raison, si dans le jugement il n'est pas inscrit que vous pouvez téléphoner à vos enfants... vous ne pouvez rien faire ou alors une requête auprès du JAF.

Par olivier, le 25/03/2011 à 19:58

les enfants veulent me parler mais le compagnon de mon ex ne me les passent pas merci pour vos reponses

Par mimi493, le 25/03/2011 à 20:15

[citation]S'ils vous répondent oui, vous savez alors que c'est la mère et son compagnon qui refusent. [/citation] ce qui ne change strictement rien

Par olivier, le 25/03/2011 à 20:38

ok merci pour vos reponses

Par Marion2, le 25/03/2011 à 21:16

[citation]Le 25/03/2011 20:15

Citation:

S'ils vous répondent oui, vous savez alors que c'est la mère et son compagnon qui refusent. ce qui ne change strictement rien

[/citation]

Je suis d'accord mimi, c'est pourquoi j'avais mentionné qu'olivier pouvait faire une requête au JAF.('un avocat n'est pas obligatoire).